

 **COPIE**

Cour d'Appel de Chambéry  
Tribunal judiciaire d'Annecy

N° Parquet : 22-291-41

N° de minute : **02/2023**

## AMENDE D'INTERET PUBLIC

Vu les dispositions de l'article 41-1-3 du Code de procédure pénale

**VEOLIA Eau - Compagnie générale des  
eaux**

Siret : **572 025 526**

adresse : 21 rue de la Boétie 75008 PARIS

type de décision : Ordonnance de validation  
d'une convention judiciaire d'intérêt public

21/12/23

a été validée une convention judiciaire  
d'intérêt public signée entre le procureur de  
la République près le Tribunal judiciaire  
d'Annecy et la société Véolia Eau –  
Compagnie Générale des Eaux pour :

Amende	: 20 000 euros
Droit fixe de procédure	: 127 euros
<b>TOTAL</b>	<b>: 20 127 euros</b>

23624 REJET EN EAU DOUCE OU PISCICULTURE, PAR PERSONNE MORALE, DE SUBSTANCE  
NUISIBLE AU POISSON OU A SA VALEUR ALIMENTAIRE – POLLUTION, faits commis à Vaulx le 12  
avril 2021.

Faits prévus par : ART.L.432-2 AL.1, ART.L.431-3, ART.L.431-6, ART.L.431-7 C.ENVIR. ART.121-2 C.PENAL et  
réprimés par : ART.L.173-8, ART.L.432-2 AL.1, ART.L.173-5 2° C.ENVIR. ART.131-38, ART.131-39 1°, 3°,  
4°, 5°, 6°, 8°, 9°, 12° C.PENAL.

à

une amende d'intérêt public fixée à la somme de 20.000 euros payable dans un délai de 12 mois.

Informons les représentants de la personne morale que le paiement de l'amende d'intérêt public doit être effectué  
auprès du Trésor Public par chèque certifié dans les conditions prévues à l'article R. 131-2 du code monétaire et  
financier, conformément aux dispositions de l'article R. 15-33-60-6 du code de procédure pénale.

Informons les représentants de la personne morale qu'en cas de non justification de l'exécution intégrale  
des obligations prévues, le procureur de la République décidera, sauf élément nouveau, d'engager des  
poursuites à son encontre.

Disons que la personne morale est également redevable d'un droit fixe de procédure d'un montant de 127 euros.

Pour extrait conforme, le greffier

Edité le 21 décembre 2023

**Exemplaire**

**JUSTICIABLE**